

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-164 : AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Considérant la nécessité d'étudier la proposition d'attribution d'une aide économique auprès de l'entreprise Mouligneau, boucher, charcutier, traiteur à Saint Germain du Bel Air afin de soutenir le dynamisme de centre-bourg et le commerce de proximité,

Considérant la nécessité d'ajouter un motif à la procédure de modification du PLU de Le Vigan, suite à la promulgation, le 24 novembre 2018, de la loi ELAN,

Considérant la nécessité d'étudier le projet de signature d'une convention de labellisation « Plan mercredi » avec les services de l'Etat avant le 31 décembre 2018, pour une prise en charge supplémentaire du coût par enfant sur les ALSH de la Communauté de Communes Quercy Bouriane,

Considérant la nécessité pour la continuité du service de Transport à la Demande d'étudier le renouvellement de la convention de délégation de compétence d'organisation de services de Transport à la Demande, avec la Région Occitanie, avant son échéance au 31 décembre 2018,

Il convient d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Attribution d'une aide économique directe en faveur de l'entreprise Mouligneau, boucher-charcutier-traiteur à Saint Germain du Bel Air,
- Modification du PLU de Le Vigan : Ajout d'un motif,
- Mise en œuvre du Plan mercredi,
- Renouvellement de la convention de délégation de compétence d'organisation de services de Transport à la Demande avec la Région Occitanie

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide l'ajout des points sus mentionnés à l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-165 : VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2018

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2018 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2018.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-166 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les modalités de calcul des provisions pour créances douteuses fixées comme suit, selon l'ancienneté de ces dernières, par délibération n°2014-142 du 15 décembre 2014 :

- Créance prise en charge en N-3 : provision de 100%
- Créance prise en charge en N-2 : provision de 75%
- Créance prise en charge en N-1 : provision de 50%
- Créance prise en charge en N (mais supérieure à 6 mois) : provision de 25%

Il est proposé de constituer au 31 décembre 2018 une provision pour créances douteuses à hauteur de 5 507,49 €, au budget principal, selon l'état détaillé ci-après :

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	% Provision	Montant provision
2014	T-71772880035	Contrôle installation assainissement non collectif	80,00 €	100%	80,00 €
2014	T-120	Loyer 04/14 logement Milhac	485,49 €	100%	485,49 €
2014	T-178	Loyer 06/14 logement Milhac	488,86 €	100%	488,86 €
2014	T-226	Loyer 07/14 logement Milhac	488,86 €	100%	488,86 €
2014	T-528	Loyer 12/14 logement Milhac	488,86 €	100%	488,86 €
2014		Sous-total	2 032,07 €	100%	2 032,07 €
2015	T-16	Loyer 01/15 logement Milhac	488,86 €	100%	488,86 €
2015	T-93	Loyer 02/15 logement Milhac	114,28 €	100%	114,28 €
2015	T-99	Loyer 03/15 logement Milhac	488,86 €	100%	488,86 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

2015	T-127	Loyer 04/15 logement Milhac	488,86 €	100%	488,86 €
2015	T-162	Loyer 05/15 logement Milhac	488,86 €	100%	488,86 €
2015	T-189	Loyer 06/15 logement Milhac	488,86 €	100%	488,86 €
2015	T-196	Loyer 07/15 logement Milhac	488,86 €	100%	488,86 €
2015	T-338	Loyer 11/15 Maison des Communes St Germain	100,00 €	100%	100,00 €
2015	T-443	Loyer 12/15 Maison des Communes St Germain	100,00 €	100%	100,00 €
2015		Sous-total	3 247,44 €	100%	3 247,44 €
2016	T-5	Loyer 01/16 Maison des Communes St Germain	100,00 €	75%	75,00 €
2016	T-56	Loyer 02/16 Maison des Communes St Germain	100,00 €	75%	75,00 €
2016	T-497	Taxe de séjour	0,42 €	75%	0,32 €
2016		Sous-total	200,42 €	75%	150,32 €
2017	T-692	Taxe de séjour 3 ^{ème} trimestre 2017	27,72 €	50%	13,86 €
2017	T-740	Taxe de séjour 3 ^{ème} trimestre 2017	127,60 €	50%	63,80 €
2017		Sous-total	155,32 €	50%	77,66 €
2018		Sous-total	0,00 €	25%	0,00 €
		Total	5 635,25 €		5 507,49 €

Pour mémoire, la provision constituée au 31 décembre 2017 s'élevait à 4 567,86 €.

Il convient donc de procéder à la constitution d'une provision complémentaire, à hauteur de 939,63 € (5 507,49 € - 4 567,86 €), au titre de l'exercice 2018.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-167 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les modalités de calcul des provisions pour créances douteuses fixées comme suit, selon l'ancienneté de ces dernières, par délibération n°2014-142 du 15 décembre 2014 :

- Créance prise en charge en N-3 : provision de 100%
- Créance prise en charge en N-2 : provision de 75%
- Créance prise en charge en N-1 : provision de 50%
- Créance prise en charge en N (mais supérieure à 6 mois) : provision de 25%

Il est proposé de constituer au 31 décembre 2018 une provision pour créances douteuses à hauteur de 72,59 €, au budget annexe Multiservice viande, selon l'état détaillé ci-après :

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	% Provision	Montant provision
2018	T-4	Loyer MSV 04/18	290,37 €	25%	72,59 €
2018		Sous-total	290,37 €	25%	72,59 €
		Total	290,37 €		72,59 €

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-168 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la décision de l'assemblée de constituer une provision pour créances douteuses, à hauteur de 72,59 €, au budget annexe Multiservice viande, en 2018,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense ne sont pas prévus, en section de fonctionnement, au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du chapitre 68 « Dotations aux amortissements et provisions »,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°3 au budget annexe Multiservice viande, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 73,00 €, depuis le compte 615221 « Entretien et réparations bâtiments publics », qui présente des crédits disponibles suffisants :

Budget Annexe Multiservice viande - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-615221 Entretien et réparations bâtiments publics	73,00 €			
68-6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		73,00 €		
Total	73,00 €	73,00 €		

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN
Concorès : Christian FRANCOUAL
Fajoles : Fabienne LALANDE
Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT
Lamothe-Cassel :
Milhac : Claude VIGIE
Montamel : Eric LAVERGNE
Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE
Peyrilles : Stéphane MAGOT
Rouffilhac : Robert LACOMBE
Saint-Chamarand : Bruno SABATIER
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE
Saint Clair : Patrick BESSERVE
Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT
Ussel :
Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS
Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-169 : DECISION MODIFICATIVE N°10 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la provision pour créances douteuses constituée en 2017, au budget principal, à hauteur de 4 567,86 €,

Considérant la décision de l'assemblée de compléter cette provision pour créances douteuses, à hauteur de 939,63 €, au budget principal, en 2018,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense ne sont pas prévus, en section de fonctionnement, au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du chapitre 68 « Dotations aux amortissements et provisions »,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°10 au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 940,00 €, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues », qui présente des crédits disponibles suffisants :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	940,00 €			
68-6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		940,00 €		
Total	940,00 €	940,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN
Concorès : Christian FRANCOUAL
Fajoles : Fabienne LALANDE
Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUIGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT
Lamothe-Cassel :
Milhac : Claude VIGIE
Montamel : Eric LAVERGNE
Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE
Peyrilles : Stéphane MAGOT
Rouffilhac : Robert LACOMBE
Saint-Chamarand : Bruno SABATIER
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE
Saint Clair : Patrick BESSERVE
Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT
Ussel :
Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS
Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-170 : DECISION MODIFICATIVE N°11 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que la révision définitive de prix, concernant les travaux de voirie 2017, se trouve être plus élevée que prévu au budget (14% contre 5%),

Considérant qu'en conséquence, les crédits budgétaires prévus en dépenses à l'opération n°105 « Travaux de voirie 2017 », à hauteur de 115 115,00 €, pour le solde du programme de travaux de voirie de l'exercice 2017, déjà complétés à hauteur de 6 100,00 €, selon la décision modificative n°7 adoptée par délibération n°2018-145 en date du 17 octobre 2018, sont insuffisants et doivent être complétés à nouveau, à hauteur de 5 900,00 €,

Considérant les crédits disponibles à l'opération n°33 « Acquisition de matériel voirie », l'acquisition d'un camion poly benne étant reportée,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°11 suivante, au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 5 900,00 €, depuis l'opération n°33 « Acquisition de matériel voirie », vers l'opération n°105 « Travaux de voirie 2017 », en dépenses d'investissement :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-21578-33 Acquisition matériel voirie	5 900,00 €			
21-21751-105 Travaux de voirie 2017		5 900,00 €		
Total	5 900,00 €	5 900,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN
Concorès : Christian FRANCOUAL
Fajoles : Fabienne LALANDE
Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT
Lamothe-Cassel :
Milhac : Claude VIGIE
Montamel : Eric LAVERGNE
Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE
Peyrilles : Stéphane MAGOT
Rouffilhac : Robert LACOMBE
Saint-Chamarand : Bruno SABATIER
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE
Saint Clair : Patrick BESSERVE
Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT
Ussel :
Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS
Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE
Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-171 : DECISION MODIFICATIVE N°12 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que la révision définitive de prix, concernant les travaux de voirie 2018, se trouve être plus élevée que prévu au budget (14% contre 5%),

Considérant qu'en conséquence les crédits budgétaires prévus en dépenses à l'opération n°110 « Travaux de voirie 2018 », à hauteur de 500 000,00 €, pour le programme de travaux de voirie de l'exercice 2018, sont insuffisants et doivent être complétés à hauteur de 23 000,00 €,

Considérant les crédits disponibles à l'opération n°33 « Acquisition de matériel voirie », l'acquisition d'un camion poly benne étant reportée,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°12 suivante, au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 23 000,00 €, depuis l'opération n°33 « Acquisition de matériel voirie », vers l'opération n°110 « Travaux de voirie 2018 », en dépenses d'investissement :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-21578-33 Acquisition matériel voirie	23 000,00 €			
21-21751-110 Travaux de voirie 2018		23 000,00 €		
Total	23 000,00 €	23 000,00 €		

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-172 : DECISION MODIFICATIVE N°13 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la décision de l'assemblée d'attribuer à la Commune d'Anglars-Nozac, un fonds de concours d'un montant de 3 427,50 €, pour la mise en sécurité d'un carrefour,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense ne sont pas prévus à l'opération n°110 « Travaux de voirie 2018 », en section d'investissement du budget principal,

Considérant les crédits disponibles à l'opération n°33 « Acquisition de matériel voirie », l'acquisition d'un camion poly benne étant reportée,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°13 suivante, au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 3 428,00 €, depuis l'opération n°33 « Acquisition de matériel voirie », vers l'opération n°110 « Travaux de voirie 2018 », en dépenses d'investissement :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-21578-33 Acquisition matériel voirie	3 428,00 €			
20-2041412-110 Subvention d'équipement versées aux communes membres du GFP - Travaux de voirie 2018		3 428,00 €		
Total	3 428,00 €	3 428,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-173 : DECISION MODIFICATIVE N°14 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la révision de prix appliquée aux matériaux et notamment au liant (25%), pour les travaux d'entretien de la voirie, d'une part,

Considérant les dépenses d'entretien et réparations sur les véhicules du service voirie, plus élevées que prévu, d'autre part,

Considérant qu'en conséquence les crédits budgétaires prévus en dépenses de fonctionnement, aux articles 615231 « Entretien et réparations sur voies et réseaux », à hauteur de 310 000,00 €, et 61551 « Entretien et réparations sur matériel roulant », à hauteur de 20 000,00 €, sont insuffisants et doivent être complétés à hauteur de 10 000,00 € chacun,

Considérant les crédits disponibles à l'opération n°33 « Acquisition de matériel voirie », l'acquisition d'un camion poly benne étant reportée,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°14 suivante, au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 20 000,00 €, depuis l'opération n°33 « Acquisition de matériel voirie », en dépenses d'investissement, vers les articles 615231 « Entretien et réparations sur voies et réseaux » et 61551 « Entretien et réparations sur matériel roulant », du chapitre 011 « Charges à caractère général », en dépenses de fonctionnement :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-615231 Entretien et réparations voies et réseaux		10 000,00 €		
011-61551 Entretien et réparations matériel roulant		10 000,00 €		
023 Virement à la section d'investissement	20 000,00 €			
Total	20 000,00 €	20 000,00 €		

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement			20 000,00 €	
21-21578-33 Acquisition matériel voirie	20 000,00 €			
Total	20 000,00 €		20 000,00 €	

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-174 : DECISION MODIFICATIVE N°15 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que les attributions de compensation provisoires, déterminées dans le cadre du passage en Fiscalité Professionnelle Unique, ont été prévues au budget principal 2018, à hauteur de 338 375,00 €, en dépenses de fonctionnement, au compte 739211 « Prélèvements pour reversements de fiscalité - Attribution de compensation », et de 45 527,00 €, en recettes de fonctionnement, au compte 73211 « Fiscalité reversée entre collectivités locales - Attribution de compensation »,

Considérant que les attributions de compensation définitives 2018, s'élèvent à 362 580,00 €, en dépenses de fonctionnement, et 55 542,00 € en recettes de fonctionnement,

Considérant la décision modificative n°3 au budget principal, adoptée par le Conseil Communautaire (délibération n°2018-119), en séance du 4 juillet 2018, qui prévoit la nouvelle recette de fonctionnement de 15 082,00 €, au compte 73211 « Fiscalité reversée entre collectivités locales - Attribution de compensation », somme retenue sur l'attribution de compensation 2018 de la Commune d'Uzech les Oules, au titre des surcoûts des travaux d'aménagement des espaces publics (opération d'investissement n°108) liés à des choix communaux,

Considérant le choix de ne pas faire porter la nouvelle recette de 15 082,00 €, sur l'attribution de compensation 2018 de la Commune d'Uzech les Oules, en section de fonctionnement, mais de la basculer, en section d'investissement, sur une participation de la Commune, qui sera appelée après établissement du bilan définitif de l'opération,

Considérant qu'il convient donc d'augmenter les crédits prévus au compte 739211 « Prélèvements pour reversements de fiscalité - Attribution de compensation », à hauteur de 24 205,00 € et de diminuer les crédits prévus au compte 73211 « Fiscalité reversée entre collectivités locales - Attribution de compensation », à hauteur de 5 067,00 €,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Considérant que les Communes du Vigan, de Montamel et d'Anglars-Nozac se voient retenir sur leurs attributions de compensation 2018, respectivement les sommes de 9 078,00 €, 7 774,00 € et 4 000,00 €, au titre des dépenses d'investissement afférentes aux révisions et modifications des documents d'urbanisme communaux,

Considérant que cette recette de fonctionnement, d'un montant total de 20 852,00 €, était initialement prévue au budget primitif 2018, comme une dotation de solidarité communautaire, au compte 73212 « Fiscalité reversée entre collectivités - Dotation de solidarité communautaire », et doit être supprimée, puisque désormais devenue une attribution de compensation, au compte 73211 « Fiscalité reversée entre collectivités locales - Attribution de compensation »,

Considérant que la Commune d'Anglars-Nozac devait prévisionnellement se voir retenir sur son attribution de compensation 2018, la somme de 9 149,00 €, au titre des dépenses d'investissement afférentes aux révisions et modifications des documents d'urbanisme communaux, cette somme étant finalement diminuée de 5 149,00 € pour être portée à 4 000,00 €, compte tenu d'un reste à réaliser moins important que prévu concernant les frais d'études,

Considérant que la Commune de St Cirq Souillaguet devait prévisionnellement se voir retenir sur son attribution de compensation 2018, la somme de 4 180,00 €, au titre des dépenses d'investissement afférentes aux révisions et modifications des documents d'urbanisme communaux, cette somme étant finalement à reporter sur l'exercice 2019, compte tenu d'un décalage dans la réalisation de l'opération,

Considérant qu'en conséquence, cette recette de fonctionnement, d'un montant total de 9 329,00 € (5 149,00 € + 4 180,00 €), initialement prévue au budget primitif 2018, comme une dotation de solidarité communautaire, au compte 73212 « Fiscalité reversée entre collectivités - Dotation de solidarité communautaire », doit être supprimée,

Considérant les crédits disponibles au chapitre 022 « Dépenses imprévues », à hauteur de 44 371,00 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°15 au budget principal, afin de procéder au vote de crédits nouveaux ainsi qu'au virement de crédits nécessaires, en dépenses et recettes, comme suit :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
014-739211 Prélèvements pour reversements de fiscalité - Attribution de compensation		24 205,00 €		
73-73211 Fiscalité reversée entre collectivités locales - Attribution de compensation			5 067,00 €	
022 Dépenses imprévues	44 371,00 €			
73-73212 Fiscalité reversée entre collectivités locales - Dotation de solidarité communautaire			30 181,00 €	
023 Virement à la section d'investissement	15 082,00 €			
Total	59 453,00 €	24 205,00 €	35 248,00 €	

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement			15 082,00 €	
13-13141-108 Subventions Communes membres du GFP				15 082,00 €
Total			15 082,00 €	15 082,00 €

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-175 : DECISION MODIFICATIVE N°16 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que le produit définitif de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, perçu et reversé auprès du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Pays de Gourdon, s'élève à 1 514 979,00 €, au lieu de 1 495 296,00 € prévus initialement, compte tenu des bases définitives,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°16 suivante, au budget principal, afin d'augmenter les crédits prévus en section de fonctionnement, à hauteur de 19 683,00 €, en recettes, au chapitre 73 « Impôts et taxes », article 7331 « Taxe d'enlèvement des ordures ménagères », et en dépenses, au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 65548 « Autres contributions aux organismes de groupement » :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
73-7331 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				19 683,00 €
65-65548 Autres contributions aux organismes de groupement		19 683,00 €		
Total		19 683,00 €		19 683,00 €

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-176 : DECISION MODIFICATIVE N°17 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que les tarifs applicables au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage prévoient notamment une caution de 150 € par emplacement,

Considérant que les cautions sont comptabilisées au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus », en recettes d'investissement lors de leur encaissement et en dépenses d'investissement lors de leur restitution,

Considérant que les crédits prévus à cet effet, d'un montant de 1 500,00 €, sont insuffisants, et doivent être complétés à hauteur de 600,00 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°17 au budget principal, afin de procéder au vote des crédits nouveaux nécessaires, à hauteur de 600,00 €, en recettes et dépenses d'investissement, au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », comme suit :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16-165 Dépôts et cautionnements reçus				600,00 €
16-165 Dépôts et cautionnements reçus		600,00 €		
Total		600,00 €		600,00 €

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-177 : DECISION MODIFICATIVE N°18 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la nécessité de changer la porte de l'Office de Tourisme Intercommunal, celle installée lors des travaux de réaménagement s'avérant défectueuse et dangereuse,

Considérant qu'en conséquence, les crédits budgétaires prévus en dépenses à l'opération n°99 « Pôle numérique - Office de Tourisme » à hauteur de 2 100,00 €, pour des travaux divers et notamment la ventilation du Fablab, sont insuffisants et doivent être complétés à hauteur de 4 400,00 €,

Considérant les crédits disponibles à l'opération n°98 « Urbanisme ADS Planification », la mise à jour du logiciel pour la mise en place du télé service prévue initialement en octobre 2018, étant finalement repoussée de 2 à 3 ans par l'Association des Maires de France,

Considérant le reliquat de crédits disponibles à l'opération n°26 « Maison Communautaire », concernant la réalisation des travaux de la terrasse,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°18 suivante, au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 3 500,00 €, depuis l'opération n°98 « Urbanisme ADS Planification », et à hauteur de 900,00 €, depuis l'opération n°26 « Maison Communautaire », vers l'opération n°99 « Pôle numérique - Office de Tourisme », en dépenses d'investissement :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
20-2051-98 Urbanisme ADS Planification	3 500,00 €			
21-2158-26 Maison Communautaire	900,00 €			
21-2181-99 Pôle numérique - Office de Tourisme		4 400,00 €		
Total	4 400,00 €	4 400,00 €		

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 23 votes pour et 13 abstentions (Monsieur Eric LAVERGNE, Monsieur Christian CHAVAROCHE, Madame Fabienne CHARBONNEL, Monsieur Jérôme MALEVILLE, Monsieur Bruno SABATIER, Monsieur Alain ESCAPOULADE, Monsieur Patrick LABRANDE, Pouvoir de Monsieur Thierry LEMPEREUR à Monsieur Patrick LABRANDE, Madame Jacqueline LEPOINT, Madame Marie-Chantal LAURENT, Madame Sylvette BELONIE, Monsieur Jean-Michel FAVORY et Pouvoir de Madame Françoise LAGRANGE à Monsieur Jean-Michel FAVORY), approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-178 : DECISION MODIFICATIVE N°19 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les crédits budgétaires prévus au budget principal, à l'opération n°108 « Aménagement des espaces publics Uzech-les-Oules », à hauteur de 231 000,00 € en dépenses et 156 694,00 € en recettes, pour les travaux de requalification de la traverse du bourg et des espaces publics,

Considérant la décision modificative n°3 au budget principal, adoptée par délibération n°2018-119 en date du 4 juillet 2018, pour abonder des crédits complémentaires à cette opération, en dépenses à hauteur de 59 000,00 €, et en recettes à hauteur de 49 801,00 €,

Considérant la délibération de l'assemblée en date du 5 décembre 2018 validant la modification du coût d'opération et du plan de financement,

Considérant qu'en conséquence, des crédits complémentaires doivent à nouveau être abondés à cette opération, en dépenses et en recettes, à hauteur de 8 500,00 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°19 suivante, au budget principal, afin de procéder au vote des crédits nouveaux nécessaires, en dépenses et recettes d'investissement, à hauteur de 8 500,00 €, à l'opération n°108 « Aménagement des espaces publics Uzech-les-Oules », comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
23-2312-108 Aménagement espaces publics Uzech les Oules		8 500,00 €		
13-1331-108 Dotation d'équipement des territoires ruraux				1 818,00 €
13-1313-108 Subventions Département				5 377,00 €
13-13141-108 Subventions Communes membres du GFP				39,00 €
10-10222-OPFI FCTVA				1 266,00 €
Total		8 500,00 €		8 500,00 €

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-179 : DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Les durées d'amortissement des biens en vigueur sont rappelées ci-après :

- Logiciels : 2 ans
- Voitures : 5 ans
- Camions / tracteurs : 8 ans
- Mobilier : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériels classiques : 6 ans
- Installations de voirie : 20 ans
- Pont-bascule : 15 ans
- Maison des communes St Germain : 25 ans
- Atelier de menuiserie Concorès : 15 ans
- Fabrique poterie Uzech les Oules : 20 ans
- Maison communautaire Gourdon : 25 ans
- Bâtiments à destination technique et économique : 25 ans
- Bâtiments à destination administrative : 25 ans
- Agencements et aménagements de terrains : 15 ans
- Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques : 10 ans
- Equipements de garages et ateliers : 10 ans
- Subventions d'équipement versées : 10 ans
- Frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans

Il est proposé d'ajouter la nouvelle durée d'amortissement des biens suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre : 5 ans

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette proposition.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-180 : CHOIX D'UN ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE 2017-2018

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Il est proposé de procéder au choix d'un établissement bancaire, pour le financement de l'opération d'investissement afférente aux travaux de voirie 2018 ainsi qu'au solde des travaux de voirie 2017 réalisé en 2018, à hauteur de 360 000,00 €, à taux d'intérêt fixe, sur une durée de 9 ans.

Les offres reçues dans le cadre de la consultation sont présentées dans le tableau comparatif joint en annexe n°1.

Après examen des offres, et sur proposition de la Conférence des Maires, réunie en date du 26 novembre 2018, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- retient l'offre du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, selon les principales caractéristiques jointes en annexe n°2, à savoir notamment un taux d'intérêt fixe de 0,92%, une durée de 9 ans, une périodicité mensuelle, un amortissement progressif du capital, et une commission d'engagement de 0,10% du montant du prêt soit 360,00 €, pour le financement des travaux de voirie 2017-2018, d'un montant de 360 000,00 €.
- autorise Madame la Présidente à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-181 : DETERMINATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2018

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le Conseil communautaire a délibéré le 28 juin 2017 (délibération n°2017-096), pour se doter, à compter du 1^{er} janvier 2018, des compétences PLUI et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

La CLECT et la Conférence des Maires réunies sous la forme d'un groupe de travail, ont dans un premier temps déterminé le montant des attributions de compensation (AC) provisoires pour 2018, en préalable au rapport de la CLECT adopté le 12 juin 2018 par la Commission, et suite à sa transmission, par les Conseils municipaux selon les conditions de majorité telles qu'elles résultent de l'article L 5211 du Code général des collectivités territoriales.

En tenant compte des AC définitives 2017, de l'évolution du transfert de compétences au 1^{er} janvier 2018, et sur la base du rapport de la CLECT du 12 juin 2018 il est proposé de déterminer le montant des attributions de compensation définitives 2018 des Communes de Quercy-Bouriane, comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

communes	Montant AC	communes	Montant AC
Anglars- Nozac	- 9 527.67 €	St Chamarand	-4 963.35 €
Concorès	-5 807.43 €	St-Cq- Madelon	-3 787.11 €
Fajoles	-1 052.15 €	St-Cq- Souillaguet	-67.45 €
Gourdon	157 420.01 €	St-Clair	50 764.09 €
Lamothe- Cassel	58 371.52 €	St Germain	-11 484.79 €
Milhac	-4 522.29 €	St Projet	21 610.15 €
Montamel	-10 554.30 €	Soucirac	785.10 €
Payrignac	22 815.62 €	Ussel	42 176.07 €
Peyrilles	6 546.86 €	Uzech	-2 626.78 €
Rouffilhac	-1 148.37 €	Le Vigan	2090.26 €

Il est précisé que pour deux communes le montant des attributions de compensation s'écarte des préconisations du rapport de la CLECT ; à savoir Saint-Cirq-Souillaguet et Uzech-les-Oules.

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C – V- 1bis du Code général des impôts qui dispose que « Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. » ; il conviendra que les conseils municipaux des communes citées ci-dessus délibèrent sur le nouveau montant de leur attribution de compensation définitive 2018.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu l'arrêté préfectoral (SPG-2017-13) en date du 17 octobre 2017 et portant modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane,

Vu le rapport de la CLECT du 12 juin 2018 adopté selon la majorité qualifiée des Conseils municipaux conformément aux dispositions de l'article L 5211-5-2 du CGCT ;

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, détermine le montant communal des attributions de compensation définitives 2018 comme énoncé dans le tableau ci-dessus, et sollicite les Conseils municipaux de Saint-Cirq-Souillaguet et Uzech-les-Oules pour se prononcer par délibération concordante sur le montant de leur attribution de compensation définitive 2018, et ce avant le 31 décembre 2018.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES –

Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-182 : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BIBLIOTHEQUES INTERCOMMUNALES

Rapporteur : Daniel SOULADIE

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Considérant que des dépenses doivent pouvoir être engagées, à hauteur de 6 720 €, avant le vote du budget primitif 2019, pour les bibliothèques intercommunales, dont 3 000 € pour l'acquisition constante et régulière de livres, tant pour suivre l'actualité de l'édition que pour répondre aux attentes et demandes des usagers, et 3 720 € pour le changement du logiciel de gestion,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2018, avant le vote du budget primitif 2019 :

Opération 41 « Matériel et mobilier bibliothèques »	6 720 €
Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »	
Article 2051 « Logiciels »	3 720 €
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	
Article 2188 « Autres immobilisations corporelles »	3 000 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN
Concorès : Christian FRANCOUAL
Fajoles : Fabienne LALANDE
Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT
Lamothe-Cassel :
Milhac : Claude VIGIE
Montamel : Eric LAVERGNE
Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE
Peyrilles : Stéphane MAGOT
Rouffilhac : Robert LACOMBE
Saint-Chamarand : Bruno SABATIER
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE
Saint Clair : Patrick BESSERVE
Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT
Ussel :
Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS
Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-183 : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – CRECHE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Considérant l'étude d'impact acoustique menée au mois de mai 2018 sur le groupe froid réversible de la Crèche de l'Hivernerie, vis-à-vis d'un bureau administratif de l'école et de l'habitation la plus proche,

Considérant que le rapport de cette étude a révélé un fonctionnement du groupe froid non conforme quant aux seuils acoustiques, notamment en période nocturne,

Considérant l'urgence et la nécessité de réaliser une enceinte acoustique avec silencieux de ventilation,

Considérant, en conséquence, que des dépenses doivent pouvoir être engagées, à hauteur de 24 000 €, avant le vote du budget primitif 2019, pour la réalisation de ces travaux,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 34 votes pour et 2 abstentions (Monsieur Jean-Louis CONSTANT et Madame Marie-Chantal LAURENT) autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2018, avant le vote du budget primitif 2019 :

Opération 73 « Locaux enfance jeunesse »	24 000 €
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	
Article 217318 « Autres bâtiments publics reçus au titre d'une mise à disposition »	24 000 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-184 : SUBVENTION – OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la demande de l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane pour le versement d'une subvention de 80 000,00 € au 15 janvier 2019,

Il est proposé d'attribuer une subvention de 80 000,00 € à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane, et de la verser le 15 janvier 2019.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Monsieur Léon-Bernard CLAESEN et Madame Marie-Chantal LAURENT ne participent pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'une subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane, dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-185 : SUBVENTION – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE GOURDON

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la demande de la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon pour le versement d'une subvention de 50 000,00 € au 15 janvier 2019,

Il est proposé d'attribuer une subvention de 50 000,00 € à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon, pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Gourdon et Anglars-Nozac, et de la verser le 15 janvier 2019.

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'une subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon, dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-186 : MODIFICATION DES STATUTS – PRISE DE LA COMPETENCE CULTURE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Les statuts de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane prévoient en matière de politique locale de la culture, au titre de la compétence optionnelle « **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire** »

- « L'élaboration d'un schéma culturel de territoire »

La Vice-présidente à la culture a été chargée, avec l'appui de la commission culture, de piloter l'élaboration de ce schéma.

Un groupe de travail a été constitué (composé de membres de la commission, d'élus du territoire, de représentants d'associations et de techniciens de la communauté de commune) et un accompagnement de l'ADEFPAT sollicité, pour réaliser un projet de schéma de développement culturel qui a été présenté à la Conférence des Maires du 14/11/2018.

Ce projet de schéma s'organise autour de trois axes de développement qui sont :

Axe 1 : Une saison culturelle intercommunale,

Axe 2 : Une redéfinition du périmètre des compétences intercommunales en faveur des équipements,

Axe 3 : la mise en œuvre de moyens opérationnels pour faire vivre la culture sur le territoire.

Ces axes de développement s'appuient sur les enjeux suivants :

- valoriser l'image d'un territoire quelque peu sous-qualifié, voire dénigré, et dont l'attractivité est concurrencée par les engagements des territoires voisins,
- trouver dans le champ culturel des réponses aux besoins sociaux et éducatifs, en particulier émanant de la part la plus défavorisée de la population,
- remédier à l'absence de dynamique collective, autour de la dimension intercommunale, en dépassant les limites des seules communes autour de projets fédérateurs,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- tirer profit de ressources délaissées, en particulier en matière de patrimoine, d'initiatives locales, des équipements existants, pour leur conférer une nouvelle légitimité dans le cadre intercommunal,
- apporter des soutiens et des solutions concrètes pour remédier à l'isolement des acteurs, à l'émiettement des initiatives, à l'essoufflement de certains projets, à l'absence de relais en terme de communication, à l'absence de croisement des publics,
- enclencher une véritable dynamique constructive et positive en faveur de la culture, avec des déclinaisons vertueuses en matière économique, touristique, sociale et éducative.

Afin de soutenir l'implication du groupe de travail pour l'élaboration d'une politique locale de la culture et de mettre en cohérence les statuts de Quercy-Bouriane avec les actions déjà menées, il est proposé une modification statutaire (statuts joints en annexe) visant à se doter de la compétence culture en regroupant les thématiques afférentes à ce domaine de compétence et figurant dans les statuts actuels, comme suit :

Au titre de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire » :

Ajouter :

Sont reconnus d'intérêts communautaires les équipements suivants :

- la médiathèque de Gourdon,
- l'espace muséal du Piage.

Créer au sein des compétences facultatives la compétence culture :

« Politique publique locale en matière de culture et développement culturel »

- 1- Elaboration d'un projet culturel de territoire intercommunal
 - Elaboration d'un schéma culturel de territoire

- Soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apporté à la vie locale, dans le cadre de l'exercice des compétences communautaires, conformément aux critères définis par le paragraphe 3 de la compétence tourisme.

- Mise en place d'activités socioculturelles et de loisirs en direction de tous les publics dans le cadre de l'exercice des compétences communautaires, conformément aux critères définis par le paragraphe 3 de la compétence tourisme.

- 2- Promotion de la culture et du patrimoine par l'organisation de manifestations ou initiatives d'intérêt communautaire

-Diffusion et promotion de la lecture publique sur le territoire communautaire : gestion des bibliothèques, relais et point lecture du territoire communautaire.

A ce titre sont déclarées d'intérêt communautaire la Médiathèque de Gourdon et ses annexes sur les communes de Concorès et de Saint-Germain du Bel Air

- Sensibilisation et restauration du patrimoine paysager et du petit patrimoine bâti du domaine public présentant un intérêt patrimonial

- *Promotion des arts visuels et arts vivants. (ajout validé par la conférence des Maires du 26-11-2018)*

Sont à supprimer des statuts les mentions suivantes :

Au titre de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire »

- Elaboration d'un schéma de développement culturel

Au titre de la compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement » :

- « Sensibilisation et restauration du patrimoine paysager et du petit patrimoine bâti du domaine public présentant un intérêt patrimonial. »

Au titre de la compétence optionnelle « Action sociale » :

- « après-midi à partir de la pause méridienne »,
- « et les mercredis matin sur les temps d'accueil avant la classe »,
- mise en place d'activités socioculturelles et de loisirs en direction de tous publics, dans le cadre de l'exercice des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans le paragraphe 3 de la compétence tourisme,
- diffusion et promotion de la lecture publique sur le territoire communautaire : gestion des bibliothèques, relais et point lecture du territoire communautaire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Il est également proposé de retenir le format du groupe de travail culture pour la création d'un Comité technique consultatif pour l'accompagnement des élus dans la mise en œuvre de leur politique locale en matière de culture, dont les modalités de désignation et de composition seront définies par la Commission culture et validées en Conférence des Maires.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la modification des statuts comme ci-avant présentée,
- valide la création d'un Comité technique consultatif pour l'accompagnement des élus dans la mise en œuvre de leur politique locale en matière de culture,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signature utiles.

Il est précisé que le projet de modification des statuts sera soumis à l'accord des Conseils municipaux qui auront trois mois pour se prononcer selon les conditions de majorité qualifiée des deux tiers des Conseil municipaux représentant la moitié de la population, ou inversement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-187 : MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET DU SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Les statuts de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane prévoient en matière de politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales que sont d'intérêt communautaire « les actions en faveur du renforcement des commerces de centre-bourgs et de proximité (animation de centre-bourgs ; accompagnement à la création ou reprise-transmission de fonds de commerces ; observatoire des locaux commerciaux disponibles) ».

Afin de préciser les actions menées en termes d'animations de centre-bourgs, il est proposé de modifier l'intérêt communautaire mentionné ci-dessus comme suit :

« Les actions en faveur du renforcement des commerces de centre-bourgs et de proximité (**soutien en ingénierie pour l'animation de centre-bourgs** ; accompagnement à la création ou reprise-transmission de fonds de commerces ; observatoire des locaux commerciaux disponibles) ».

Cette modification sera portée dans les statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la modification de l'intérêt communautaire comme mentionnée ci-dessus.

Il est rappelé aux membres du Conseil communautaire que depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, l'intérêt communautaire est déterminé par l'assemblée délibérante de l'EPCI à la majorité des deux tiers de ses membres (et non des suffrages exprimés).

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-188 : MODIFICATION DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Léon-Bernard CLAESEN

Monsieur Patrice CAPY, ayant cessé définitivement son activité d'hôtelier-restaurateur, a fait part de sa volonté de démissionner de son poste de représentant des membres socio professionnels, au sein du comité directeur de l'Office de Tourisme. Il convient donc de désigner un autre représentant des membres socio professionnels.

La candidature de Monsieur Patrick SURLERAUX, propriétaire de chambres et table d'hôtes à Rouffilhac, est proposée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la candidature de Monsieur Patrick SURLERAUX, comme représentant des membres socio professionnels, au sein du comité directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-189 : CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le calendrier des prochaines séances du Conseil Communautaire comme suit :

- Le mercredi 6 février 2019, à 18h30, à la Maison Communautaire,
- Le mercredi 27 mars 2019, à 18h30, à la Maison Communautaire,
- Le mercredi 10 avril 2019, à 18h30, à la Maison Communautaire.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-190 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE ECONOMIQUE DIRECTE POUR L'ENTREPRISE DELICATESSENS

Rapporteur : Daniel THEBAULT

La SARL Délicatessens a repris l'exploitation du restaurant multiple rural sur la commune de Milhac. Pour mémoire, les locaux de ce commerce sont propriété de la Communauté de Communes Quercy Bouriane

Depuis lors, son effectif est passé de deux salariés à trois salariés et deux apprenties compte tenu du développement de l'activité.

Ce développement s'est accompagné par des aménagements intérieurs, réalisés par l'entreprise, pour améliorer les conditions de travail en cuisine et l'accueil des clients, notamment par l'installation d'un système de climatisation en salle et en cuisine.

Afin de soutenir le dynamisme de centre-bourg et les services de proximité il est proposé d'attribuer une aide directe de 1 000 € à cette entreprise au regard des investissements réalisés pour l'équipement de la cuisine et de la salle de restaurant par un système de climatisation.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1511-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et notamment la partie relative à la compétence en matière de développement économique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 mars 2018 approuvant la mise en place d'un régime d'aides directes aux entreprises, et son règlement,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 26 novembre 2018,

Monsieur Claude VIGIE ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'attribution d'une aide économique directe, d'un montant de 1 000 €, à la SARL Délicatessens, restaurateur et multiple rural sur la Commune de Milhac,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-191 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REQUALIFICATION DE LA TRAVERSE DU BOURG (RD5) ET DES ESPACES PUBLICS – COMMUNE D'UZECH LES OULES

Rapporteur : Claude VIGIE

Il est rappelé la réunion de démarrage des travaux du 2 Juillet 2018 au cours de laquelle la maîtrise d'ouvrage déléguée a validé une adaptation technique concernant la gestion des eaux pluviales. La répartition financière du marché de travaux suite à ces modifications techniques du programme est de 212 724,25 € HT de travaux à la charge de la Communauté de Communes et 67 715,00 € HT à la charge de la Commune d'Uzech-les-Oules, pour un montant global de travaux de 280 439,25 € HT, conformément au décompte adressé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

En conséquence, compte tenu du coût de travaux à la charge de la Communauté de Communes, le conseil communautaire lors de sa séance du 4 juillet 2018 (délibération n°2018-118), modifiait le coût d'opération ainsi que son plan de financement comme suit :

Coût d'opération 246 666,05 € HT dont part travaux 212 724,25 € HT et part honoraires 33 941,70 € HT

Plan de financement :

DETR	:	61 667 € (attribuée)
REGION	:	25 990 € (attribuée)
FAST	:	26 387 €
Participation Département	:	5 778 €
Fonds concours commune	:	63 422 €
Autofinancement CCQB	:	63 422 €

La Commune d'Uzech-les-Oules, maître d'ouvrage délégué a signé et notifié l'avenant technique au marché de travaux, sans incidence financière, expliquant le changement technique de gestion des eaux pluviales du chantier.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Par courrier du 5 octobre 2018, le Département du Lot notifiait à la Communauté de Communes l'attribution d'une subvention complémentaire au titre du FAST (Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales) d'un montant de 5 377,00 €, soit une aide totale de 31 764,00 €.

Par ailleurs, le montant total éligible au titre de la DETR étant de 253 939,00 € HT, il convient d'actualiser le coût d'opération avec une part travaux supplémentaire à la charge de la Communauté de Communes.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à l'assemblée délibérante de porter le coût total de l'opération à 253 939,00 € HT et de modifier son plan de financement comme suit :

DETR	:	63 485 € (attribuée)
REGION	:	25 990 € (attribuée)
FAST	:	31 764 € (attribué)
Participation Département	:	5 778 €
Fonds concours commune	:	63 461 €
Autofinancement CCQB	:	63 461 €

Il est précisé que le plan de financement proposé ci-dessus respecte le plafond de financement de la Communauté de Communes de 66 080 € sur cette opération conformément à l'article 5 de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage validée par le conseil communautaire et le Conseil municipal de la Commune d'Uzech-les-Oules.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 Novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 35 votes pour et 1 abstention (Madame Danielle DEVIERS) et à l'unanimité :

- valide le plan de financement de la requalification de la traverse du bourg (RD5) et des espaces publics de la commune d'Uzech les Oules comme détaillé ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-192 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG (RD 12) ET DES ESPACES PUBLICS DE LA COMMUNE DE CONCORES – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Claude VIGIE

Lors de sa séance du 6 décembre 2017 (délibération n°2017-154), le Conseil Communautaire a validé la réalisation de l'opération de requalification de la traverse du bourg (RD12) et des espaces publics de la Commune de Concorès, pour la tranche ferme (études – plan global d'aménagement – AVP) et la tranche conditionnelle n°1 (aménagement de la traverse de la RD12).

Pour mener à bien ce projet l'assemblée délibérante a délégué la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Commune de Concorès. La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage précise en outre les compétences déléguées au mandataire ainsi que les modalités financières.

L'article 5 relatif aux modalités financières précise l'engagement de la Communauté de Communes sur un coût prévisionnel d'opération, pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle n°1, estimé à 287 806,00 € HT dont 250 000,00 € HT de Travaux.

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour mener ce projet a présenté le diagnostic au comité de pilotage le 23 juillet 2018, puis le projet global d'aménagement lors de la réunion du 7 novembre dernier.

Sur la base des estimations transmises au stade de l'AVP, il convient de délibérer sur le plan de financement prévisionnel de l'opération afin de pouvoir déposer les demandes de subventions.

Le coût d'opération au stade AVP est estimé à 513 411,00 € HT dont une part travaux de 473 997,00 € HT (tranche n°1) et une part missions d'ingénierie de 39 414,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel proposé à l'assemblée délibérante est le suivant :

DETR 2019	(totalité opération éligible – 30 %)	:	154 023,00 €
REGION 2019	(100 000 € éligible - 25 %)	:	25 000,00 €
REGION 2020	(100 000 € éligible - 25 %) :	:	25 000,00 €
FSIL	(totalité opération éligible – 30 %)	:	154 023,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

FAST	(189 806 € éligible - 20 %)	:	37 961,00 €
Participation financière de la Commune de Concorès		:	58 702,00 €
Autofinancement CCQB		:	58 702,00 €

La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et plus particulièrement son article 5 fera l'objet d'un avenant modifiant le coût d'opération et précisant son plan de financement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le coût prévisionnel de l'opération de requalification de la traverse du bourg (RD12) et des espaces publics de la Commune de Concorès, pour la tranche ferme portée à 513 411,00 € HT, ainsi que son plan de financement, comme détaillé ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élu secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-193 : VALIDATION DU PRINCIPE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA SECURISATION DU CARREFOUR DE LA RD 12 ET DE LA VC 102 DE LA COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC

Rapporteur : Claude VIGIE

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de participer au financement de dépenses de fonctionnement ou d'investissement de ses communes membres par le biais du fonds de concours.

Ainsi, pour permettre le financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres après accords concordants du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

C'est dans ce cadre que la Commune d'Anglars-Nozac sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Quercy Bouriane pour le financement de l'opération de sécurisation du carrefour de la route départementale n°12 et de la voie communale n°102 au lieu-dit Fontbonne.

La délibération n°2018.10.18.02 du conseil municipal d'Anglars-Nozac en date du 18 Octobre 2018 valide le montant de l'opération s'élevant à 10 500,00 € HT et son plan de financement, le reste à charge de la Commune s'élevant à 6 855,00 € HT.

Le fonds de concours sollicité est de 3 427,50 € et n'excède donc pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune de Anglars-Nozac, bénéficiaire du fonds.

Considérant que l'opération de sécurisation du carrefour de la route départementale n°12 et de la voie communale n°102 au lieu-dit Fontbonne à Anglars-Nozac est une dépense d'investissement éligible à un fonds de concours,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 Novembre 2018,

- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
 - valide l'attribution d'un fonds de concours de 3 427,50 € à la Commune de Anglars-Nozac pour la sécurisation du carrefour de la route départementale n°12 et de la voie communale n°102,
 - autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-194 : VALIDATION DU PRINCIPE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LE MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA TERRASSE SUR LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

Rapporteur : Claude VIGIE

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de participer au financement de dépenses de fonctionnement ou d'investissement de ses communes membres par le biais du fonds de concours.

Ainsi, pour permettre le financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres après accords concordants du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La Commune de Saint-Cirq-Souillaguet a réalisé des travaux sur le mur de soutènement de la terrasse à proximité de l'église pour améliorer l'image de son centre bourg.

Dans le cadre de la compétence « aménagement des centres bourgs », la commune sollicite un fonds de concours, auprès de la Communauté de communes Quercy Bouriane, pour le financement de ces travaux.

La délibération n°2018.23 du conseil municipal de Saint-Cirq-Souillaguet, en date du 27 Juin 2018, valide le montant de l'opération s'élevant à 22 668,00 € HT ainsi que son plan de financement, le reste à charge de la commune s'élevant à 7 872,00 €.

Le fonds de concours maximum autorisé sur cette opération de travaux, n'excédant pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune de St Cirq Souillaguet, s'élève à 3 936,00 €.

Considérant que les travaux réalisés sur le mur de soutènement de la terrasse sont des dépenses d'investissement éligibles à un fonds de concours,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Considérant que ces travaux participent à la requalification et à la valorisation du centre bourg de la commune,

Vu les avis favorables des Conférences des Maires en date du 4 Avril 2018 et du 26 Novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'attribution d'un fonds de concours de 3 936,00 € à la Commune de Saint-Cirq-Souillaguet pour les travaux relatifs au mur de soutènement de la terrasse,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-195 : REHABILITATION DE LA PISCINE DE GOURDON – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Claude VIGIE

Vu la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu les équipements d'intérêt communautaire et particulièrement la piscine intercommunale de Gourdon,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2016-119 de la séance du 12 Octobre 2016 validant le démarrage des études de programmation pour définir le projet de rénovation de la piscine intercommunale de Gourdon,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2018-119 de la séance du 17 Octobre 2018 attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre au candidat n°3, le groupement Atelier RK – CD2I pour un montant de 175 600,00 € HT (mission de base et missions complémentaires),

Par ordre de service du 15 novembre 2018 les études de maîtrise d'oeuvre ont débuté. Les études d'avant-projet sommaire et l'estimatif seront rendus en début d'année 2019.

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux en septembre 2019 pour un achèvement prévu en mai 2020. Ils seront décomposés en 2 tranches fonctionnelles indépendantes, les bassins, les plages et le système hydraulique et de chauffage en 2019 et la réhabilitation des bâtiments et des espaces extérieurs (parking et espaces verts) en 2020.

Sur la base d'enveloppes prévisionnelles de réalisation, issues notamment des études de programmation, dont le détail estimatif sera précisé en début d'année, il convient de délibérer sur le plan de financement prévisionnel de l'opération afin de pouvoir solliciter les demandes de subventions.

Le coût d'opération est estimé à 2 685 112,00 € HT dont une part travaux de 2 326 114,00 € HT, décomposée comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- 1 500 000,00 € HT pour la tranche fonctionnelle n°1 (les bassins, les plages et le système hydraulique et de chauffage),
- et 826 114,00 € HT pour la tranche fonctionnelle n°2 (réhabilitation des bâtiments et des espaces extérieurs)

Le plan de financement prévisionnel proposé à l'assemblée délibérante est le suivant :

DETR 2019 Tranche 1	<i>(1 500 000,00 travaux + MOE éligibles - 30 %)</i>	: 300 000 € (plafond)
DETR 2020 Tranche 2	<i>(734 689,00 travaux éligibles - 30 % et 104 590,00 MOE éligibles - 15 %)</i>	: 236 095 €
FSIL 2019	<i>(1 689 907,00 éligibles - 30 %)</i>	: 300 000 € (plafond)
FSIL 2020	<i>(839 279,00 éligibles - 30 %)</i>	: 251 783 €
REGION	<i>(2 189 379,00 éligibles - 20 %)</i>	: 437 875 €
FAST Taux classique	<i>(500 000,00 éligibles - 30 %)</i>	: 150 000 €
FAST Taux bonifié	<i>(1 983 877,00 éligibles - 7,5 %)</i>	: 148 790 €
CNDS	<i>(2 027 804,00 éligibles - 15,50 %)</i>	: 314 309 €
Autofinancement CCQB		: 546 260 €

Le Conseil Communautaire devra de nouveau être sollicité, en début d'année 2019, pour préciser le plan de financement prévisionnel lié à cette opération sur la base des études d'avant-projet sommaire.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 Novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 33 votes pour et 3 abstentions (Madame Paola BENASTRE, Monsieur Alexandre BERGOUX et Monsieur Jean-Louis CONSTANT) :

- valide le coût prévisionnel de l'opération réhabilitation de la piscine de Gourdon d'un montant de 2 685 112,00 € HT, ainsi que son plan de financement prévisionnel, comme détaillé ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-196 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE GOURDON DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) – ANNEE 2018

Rapporteur : Michel CAMMAS

La Communauté de Communes a la compétence en matière de création et gestion d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de trois ans et adolescents. Cette compétence est déléguée à la Maison des Jeunes et de la Culture pour les enfants de 3 à 12 ans.

Dans ce cadre, la Commune de Gourdon mettant à disposition de la Communauté de Communes des locaux et du personnel, une convention annuelle déterminant les obligations de chaque partie est nécessaire.

Un modèle de convention pour l'exercice 2018 est joint.

Les frais liés au fonctionnement des locaux s'élèvent à 10 902,43 € et les frais de personnel à 2 785,29 €, soit un total de 13 687,72 €.

Pour mémoire, les frais liés aux locaux et au personnel, pour l'année 2017, s'élevaient à 17 856,55 €.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Commune de Gourdon pour la mise à disposition de locaux et de personnel pour le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement pour l'année 2018, et dont le contenu est joint en annexe,
- autorise Monsieur Patrick Labrande, Vice-président délégué à « l'administration générale », à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-197 : SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL – CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ADEFPAT (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT PAR LA FORMATION DES PAYS DE L'AVEYRON, DU TARN, DU LOT ET DU TARN ET GARONNE)

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Suite à la prise de compétence « élaboration d'un schéma culturel de territoire », le groupe de travail « Culture » émanation de la commission développement culturel et associatif a établi un diagnostic culturel du territoire en 2016.

Afin d'avancer dans cette démarche, lors de la séance du 28 mars 2018 (délibération n°2018-059), le Conseil Communautaire a validé de s'adjoindre l'accompagnement de l'ADEFPAT pour animer un groupe projet composé d'élus, d'acteurs culturels et de techniciens de Quercy-Bouriane afin de définir les orientations de la politique locale en matière de développement culturel et un plan d'action.

Pour mémoire, L'ADEFPAT est une association d'appui aux acteurs locaux œuvrant en faveur du développement des territoires ruraux et elle est intervenue au côté de Quercy-Bouriane dans le cadre d'une action de formation-développement et ce gratuitement, compte tenu des co-financements publics dont elle relève et notamment européens au titre du FEADER.

Au vu de la réussite de cette action, il paraît opportun de continuer à faire appel à l'ADEFPAT, dans le cadre d'une convention de partenariat (jointe en annexe), afin de pouvoir proposer son accompagnement, par le biais de la formation-développement, à des porteurs de projets individuels et collectifs, situés sur le territoire de la Communauté de Communes. Elle sera conclue pour la période de 2018 à 2020 et pourra faire l'objet d'avenants.

Les niveaux de projets susceptibles de bénéficier d'accompagnement par la formation-développement sont les suivants :

- les projets structurants pour le territoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane,
- les projets de dynamisation d'un secteur d'activité, d'une filière ou d'un micro territoire,
- les projets collectifs : économiques, sociaux et culturels,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- les projets de TPE PME : tout secteur et tout statut.

La conclusion de cette convention est soumise à l'adhésion de la Communauté de Communes auprès de l'ADEFPAT, et ce pour un montant annuel de 300,00 €.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'adhésion de la Communauté de Communes Quercy Bouriane auprès de l'ADEFPAT, et ce pour un montant annuel de 300,00 €,
- valide la conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et l'ADEFPAT dans les conditions ci avant présentées et ce pour une période de 2018 à 2020,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-198 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE ECONOMIQUE DIRECTE EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE MOULIGNEAU, BOUCHER-CHARCUTIER-TRAITEUR A SAINT GERMAIN DU BEL AIR

Rapporteur : Daniel THEBAULT

Monsieur Thierry MOULIGNEAU a repris la gérance du multiservices viande de Saint-Germain du Bel Air pour y exercer une activité de boucherie-charcuterie-traiteur, le 28 juillet 2018, suite à la fermeture de ce commerce depuis le 15 avril de la même année. Pour mémoire, les locaux de ce commerce sont propriété de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Afin de soutenir le dynamisme de centre-bourg et le commerce de proximité il est proposé d'attribuer une aide directe de 1 000 € à cette entreprise au regard des aménagements réalisés, par elle, pour la réouverture de la boucherie et du projet d'acquisition d'une nouvelle vitrine réfrigérée pour développer son activité.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1511-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et notamment la partie relative à la compétence en matière de développement économique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 mars 2018 approuvant la mise en place d'un régime d'aides directes aux entreprises, et son règlement,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 26 novembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'attribution d'une aide économique directe d'un montant de 1 000 € à l'entreprise de Monsieur Thierry MOULIGNEAU, boucher-charcutier-traiteur à Saint-Germain du Bel-Air,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

Sortie de Monsieur Daniel THEBAULT

N°2018-199 : MODIFICATION DU PLU DE LE VIGAN : AJOUT D'UN MOTIF

Rapporteur : Nathalie DENIS

Madame la Présidente rappelle que la procédure de modification du PLU de Le Vigan a été transférée à la Communauté de communes, conformément aux dispositions de l'article L. 153-9 du code de l'urbanisme, par délibérations :

1. du conseil municipal du Vigan en date du 12 février 2018,
2. du conseil communautaire de la CCQB en date du 11 avril 2018.

La modification du PLU communal a été prescrite par délibération du 30 juin 2017, amendée le 4 juillet 2018. Il s'agissait de :

- recenser au sens de l'article L151-11 du code de l'urbanisme, des bâtiments en zone A et N du PLU en vue d'autoriser leur changement de destination ;
- autoriser la construction d'annexes à des constructions d'habitation existantes ;
- faire évoluer une zone UB à vocation d'habitat en zone UL à vocation d'accueil d'activités de loisirs.
- modifier le règlement de la zone AU1r, correspondant à l'ancienne laiterie, afin qu'elle prenne mieux en compte les conditions de reprise et d'évolution des bâtiments existants par de potentiels porteurs de projets.

La loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) promulguée le 24 novembre 2018, introduit la possibilité d'autoriser « Dans les zones agricoles ou forestières, [...] les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. L'autorisation d'urbanisme [sera] soumise pour avis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. » (article 41 de la loi ELAN modifiant l'article L151-11 du Code de l'urbanisme). Il est proposé, pour pouvoir utiliser cette faculté dans le cadre de la modification du PLU en cours, d'ajouter cet objet à la modification.

Vu la délibération du Conseil municipal de Le Vigan en date du 30 juin 2017 ayant prescrit la modification du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal de Le Vigan en date du 12 février 2018 permettant à la Communauté de Communes Quercy Bouriane de poursuivre la procédure de modification engagée,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 11 avril 2018 validant le principe de la poursuite des procédures engagées avant le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2018, en lieu et place des communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 4 juillet 2018 ajoutant un motif à la modification,

Vu la loi ELAN et notamment son article 41 modifiant l'article L151-11 du Code de l'urbanisme,

Considérant qu'il convient d'utiliser la faculté donnée par la loi ELAN d'autoriser les constructions, dans les zones agricoles et forestières, nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, par l'ajout d'un nouveau motif à la modification du PLU du Vigan,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'ajout d'un motif de modification du PLU de Le Vigan,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

Retour de Monsieur Daniel THEBAULT

N°2018-200 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN MERCREDI

Rapporteur : Michel CAMMAS

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et depuis la rentrée 2018, les écoles du territoire sont repassées à un rythme de 4 jours de scolarité hebdomadaire ; le mercredi devenant sur la journée entière un temps périscolaire.

Ainsi les accueils de loisirs sans hébergement de Quercy-Bouriane (ALSH de Gourdon, Le Vigan et Saint-Germain du Bel Air) pour les mineurs de 3 à 12 ans, ont évolué pour accueillir les enfants sur la journée entière du mercredi.

Afin d'accompagner les collectivités dans la mise en place des rythmes scolaires, le gouvernement a lancé le 20 juin 2018 un label : « le plan mercredi » qui vise à renforcer la qualité d'accueil des enfants en accueil collectif de mineur.

L'obtention de ce label passe par la contractualisation avec les services de l'Etat (DDCSPP et éducation nationale) d'un projet éducatif territorial et d'une charte de qualité intégrant les projets pédagogiques des ALSH et organisant une dynamique partenariale visant à associer les volontés et les ressources locales au service d'une véritable ambition éducative partagée pour tous les enfants de Quercy-Bouriane.

Ainsi l'accueil de loisirs du mercredi sera organisé autour de 4 axes :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires,
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap,
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs,
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Les acteurs concernés (Elus, Inspecteur de l'éducation nationale, représentants des enseignants et des parents d'élèves, responsables d'ALSH, représentant de l'Etat, de la CAF, et associatif) se réuniront au moins deux fois par an dans le cadre d'un comité de pilotage pour évaluer l'atteinte des objectifs et questionner la pertinence du projet afin de le faire évoluer en fonction de nouveaux besoins.

En contrepartie la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) revalorise la prestation de service ordinaire (PSO) versée aux ALSH pour les heures d'ouvertures supplémentaires au titre du plan mercredi et suite au passage à 4 jours de temps scolaire hebdomadaire, de 0.46 €. La PSO passera donc de 0.54 € à 1 € de l'heure enfant sur la période concernée.

Enfin le taux d'encadrement des enfants évolue en prévoyant un adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans et un adulte pour 14 enfants de 6 à 12 ans.

Vu le décret 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise Monsieur Michel CAMMAS, Vice-Président par délégation, à procéder à la signature de la convention de labellisation « Plan mercredi » avec les services de l'Etat pour les ALSH de Quercy-Bouriane.

Délibéré le jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 28 novembre 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Patrick BESSERVE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Patrick LABRANDE

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Sylvie THEULIER – Georges MARTINOT – Bernard PEQUIN

A été élue secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2018-201 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE D'ORGANISATION DE SERVICES DE TRANSPORT A LA DEMANDE AVEC LA REGION OCCITANIE

Rapporteur : Michel CAMMAS

Dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Région est depuis le 1^{er} janvier 2017 nouvellement compétente pour l'organisation des services de transport non urbain de voyageurs.

Par délibération n°2017-103 du 28 juin 2017, le Conseil Communautaire validait la convention de délégation de compétence d'organisation de services de Transport à la Demande avec la Région Occitanie, pour une durée de 16 mois du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2018.

A ce jour, le nouveau dispositif régional en matière de Transport à la Demande pour l'année 2019 est toujours en cours d'arbitrage.

En conséquence, afin d'assurer la continuité du service en 2019, et sur proposition des services compétents, il convient de reconduire selon des termes similaires la convention de délégation de compétence existante avec la Région pour une durée d'une année, soit du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Les modalités de la participation régionale au déficit d'exploitation du service de Transport à la Demande en 2019 seront identiques à celles de 2018.

Précision est donnée au Conseil Communautaire que les termes des conventions d'exploitation du service de Transport à la Demande avec les entreprises TAXI GERARD et VOYAGES CASTELNAU permettent de reconduire les conventions par décision expresse de la Présidente par périodes d'un an.

Le Conseil Communautaire est sollicité sur la reconduction de la convention de délégation de compétence

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

d'organisation de services de Transport à la Demande avec la Région Occitanie, pour une durée d'une année, soit du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 33 votes pour et 3 abstentions (Monsieur Alexandre BERGOUGNOUX, Monsieur Robert LACOMBE et Monsieur Daniel SOULADIE) :

- valide la reconduction de la convention de délégation de compétence d'organisation de services de Transport à la Demande avec la Région Occitanie, pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2019, soit jusqu'au 31 décembre 2019,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP